

Compte rendu AG interpro Virtuelle Nancy lundi 30 mars

Prochaine AG 6 avril 21h

Liens utiles :

- le compte rendu de la coordination nationale des AG ici:
<http://nancy-luttes.net/ag2020/CRcoordDesAG.28.mars.pdf>

- l'appel de la Coordination Nationale des AG voté le 28 mars ici :
- <https://blogs.mediapart.fr/jean-marc-b/blog/300320/appel-de-la-coordination-nationale-du-28-mars-2020>
Prochaine Coordination le samedi 4 avril: Abel, Valentin, Sinaï

- Communiqué de l'AG interpro
<http://nancy-luttes.net/ag2020/CommAGinterpro54-30mars2020.pdf>

Ordre du jour:

1. la situation dans les EHPAD (avocat)
2. La coordination nationale des AG
3. Le communiqué de l'AG interpro 54

Compte rendu:

I. action juridique dans les EHPAD

Les EHPAD rassemblent les personnes les plus vulnérables au covid-19 (près de 80% des personnes décédées ont plus de 75 ans) qui se trouvent aujourd'hui isolés (coupées de leur famille), ce qui rend leur situation particulièrement inquiétante :

D'autant plus que des mesures légales ont déjà été prises dernièrement pour faciliter les sédations, notamment un décret qui permet l'usage d'un anti-épileptique hors AMM (autorisation de mise sur le marché) afin de sédation.

Déjà plusieurs requêtes ont été déposées devant le conseil d'état en référé liberté portées par des médecins et leurs syndicats essentiellement. Elles ont été rejetées, principalement parce que, pour le Conseil d'Etat l'imprévoyance n'est pas une carence : même si la situation actuelle n'est pas satisfaisante, dans la mesure où les autorités prennent des engagements pour y remédier, le juge considère qu'elles font le nécessaire.

Une action devant un TA local (Nancy par exemple) est également possible en cas de carence des autorités locales (ARS, Préfet, un établissement...) pour demander et avoir des remontées sur le terrain avec des témoignages d'EHPAD locaux (besoin des infos de l'AG interpro) attaquer les autorités locales. Il y a quelques jours, le tribunal administratif de Basse-Terre (Guadeloupe) a ainsi obligé le CHU et l'ARS locale à commander masques et tests de dépistage.

L'action envisagée est dans tous les cas un référé liberté devant le Juge administratif (local ou national) : quand les autorités publiques, par leur action ou leur carence, portent une atteinte manifeste à une liberté fondamentale à laquelle il est urgent de répondre. Le Juge administratif peut faire injonction à l'administration de prendre toutes les mesures permettant de répondre à cette atteinte. En l'occurrence, les libertés publiques menacées : droit à la vie, aux soins, de ne pas subir de traitement inhumain ou dégradant, droit à une vie privée et familiale notamment. Concrètement : à défaut de mesure de protection et de dépistage, les plus âgés se trouvent menacés dans leur vie, sans perspective de pouvoir bénéficier de soins (plus d'accès au SAMU/SMUR ou à la

réanimation) et voient leurs conditions de vie gravement dégradées (enfermement, isolement, absence de contact avec famille et proches).

Les mesures qui pourraient permettre de répondre au mieux à cette situation : systématisation de l'usage du matériel de protection et des dépistage réguliers de tous (résidents, soignants, personnels).

Il est important d'avoir des remontées (témoignages) directes du terrain pour :

- démontrer la gravité de la situation actuelle (sanitaire ou personnelle) des résidents, personnel, familles
- déterminer les mesures qui doivent être prises en urgence (quels sont les besoins réels du personnel, des résidents, des familles ...?)

Le préalable est que l'on puisse trouver qqun pour porter la requête (un/des intéressés : résident, famille, soignant, personnel, syndicat, association ou établissement).

Le but de la requête est de mettre à disposition des EHPAD les moyens nécessaires pour leur permettre de faire face au mieux à l'épidémie.

Pour cela, il faut être en mesure de déterminer les mesures particulières à demander au Juge, notamment la fourniture de matériel de protection et la généralisation des dépistages. En local, il est possible de tourner les demandes vers le préfet de demander ou l'ARS pour qu'ils prennent les mesures nécessaires (arrêtés, commandes ou déblocage de matériel).

Le référé est très rapide et cela se fait en quelques jours, c'est pour ça que c'est une démarche très utile en temps de crise. On demanderait une affectation prioritaire des moyens (protection et dépistage) aux structures qui hébergent les populations les plus vulnérables à l'épidémie. C'est urgent car plus l'épidémie avance, plus les services hospitaliers seront débordés et moins les résidents des EHPAD auront accès aux soins médicaux. Même l'approvisionnement en sédatifs (pour une fin de vie sans souffrance) pourrait poser problème.

Le démarche CHSCT est décorellée de cette action au tribunal. Le CHSCT est pour les personnels.

Le but de la requête est d'obtenir rapidement les moyens nécessaires pour le EHPAD et de mettre l'administration devant ses responsabilités. Dans tous les cas (qu'il y soit fait droit ou qu'elle soit rejetée), la requête est très utile. Les médecins qui avaient demandé des protections et le confinement avaient fait un référé qui avait été rejeté mais cela a quand même obligé les pouvoirs publics à agir rapidement pour répondre à leurs demandes : si le juge administratif acte les engagements des pouvoirs publics pour remédier aux problèmes et rejeter la requête, cela oblige les pouvoirs publics à honorer rapidement les engagements qu'il a fait valoir devant le Juge.

=> mail envoyé dans ce sens sur action-locale cette semaine

quels sont les dangers pour les soignants, pour les résidents, retours/témoignages des familles, les dangers qui seraient d'ordre médical

il faut un intéressé qui porte la requête : qui? un syndicat, une asso de résident, un résident, une famille de résident

Il faut empêcher une hécatombe annoncée et peu dénoncée : c'est presque normal que les + vieux meurent. NON il faut s'occuper de tout le monde. Chacun a le même droit à la vie et aux soins, sans condition d'âge, de ressources, de sexe, de religion, de profession. C'est la seule pénurie organisée par les pouvoir publics qui conduit à la sélection des malades. Défendre les plus exposés et les moins armés, c'est mettre en échec cette politique à la racine.

CONTACT avocat : sgro.christophe@orange.fr

Christophe propose de nous rendre visible la requête en cours d'élaboration afin que nous voyions ce qui manque

Les témoignages doivent être directs et réalisés par écrit, pas de oui-dire (i.e. pas de propos rapportés) et cela ne sera pas anonyme, par qun qui a un intérêt direct. Les avocats memebres du SAF pourront la présenter devant le Juge administratif

Les avocats ne se sont pas exprimés dans la presse car ils ne sont pas témoins directs. Ils ne pourraient s'exprimer que s'ils accompagnaient une requête.

Christophe a choisi ce combat-là car il lui semble que la population des résidents est celle qui est la plus vulnérable et qu'elle est complètement désarmée pour y répondre. Il faut dire haut et fort qu'il n'est pas acceptable qu'il y ait des sacrifiés de la crise actuelle.

II. COORDINATION NATIONALE des AG:

plus de 100 participants, plus de 5 heures de débats.

Voir tous les coins de la France réunis, ça remonte le moral.

discussions sur : dépôts de droits de retrait pour les salariés, les outils utilisés dans les AG à distance

Risques psycho-sociaux de l'après-confinement : dépression, personnes isolées...

Sarah est intervenue sur ce qui s'est dit dans nos AG

Demande de voter sur la date de la grève ? Le 7 avril n'est-il pas prématuré ?

Prochaine date de la coordination : le 4 avril --> Pour l'AG interpro 54 y participeront

--> Abel + Sinaï + Valentin

Un médecin a proposé la création d'un cahier revendicatif. D'après Sarah, ça montre que ça bouge mais ça va loin.

Des professions variées sont intervenues mais les soignants sont à la fois à fond dans le boulot et cette frustration de ne pas pouvoir participer à la mobilisation qui crée de la colère et qui risque de conduire à une dépression. Colère due aux demandes non exhaussées qui

Action symbolique à faire dans les différentes villes de France : baderoles aux fenêtres, groupes Facebook...) et pas de positionnement par rapport aux applaudissements.

Le fin du confinement ne se fera sans doute que très progressivement, et il n'y aura pas de jour J de la fin du confinement. L'appel du 7 avril vient de cela.

Outils proposés par la coordination education:

Deux outils pour les AG à distance

Il existe bien évidemment de très nombreux outils pour se réunir entre collègues à distance. Nous en présentons deux ici, **totalelement gratuits** : **Skype** et **FreeConferenceCall**. Chacun a des avantages et des limites.

1. Skype

Skype passe par Internet. Il n'y pas de limites de temps à l'appel, contrairement au logiciel Zoom par exemple. Il peut fonctionner sur les smartphones et les ordinateurs, y compris sans télécharger le logiciel. Il permet de se voir entre collègues qui ne se sont pas vu.e.s depuis longtemps, pour celles et ceux qui ont des caméras (même si à un certain nombre, la vidéo peut considérablement ralentir le logiciel ; il vaut donc mieux passer en mode audio uniquement).

Il est conseillé de couper les micros, sauf quand quelqu'un doit prendre la parole, pour éviter les bruits périphériques. Pour le tour de parole, il est possible de s'inscrire pour intervenir en envoyant un message écrit avec son prénom dans la conversation intégrée à Skype.

En revanche, vous pouvez rencontrer des soucis dans l'appel liés aux problèmes de connexion internet des uns et des autres. Mais surtout, **attention : un appel collectif Skype est limité à 50 participants.** (Pour ceux qui créeront et partageront un lien pour la conversation groupée Skype de l'AG, voir ci-dessous le tutoriel à destination des participant.e.s pour qu'ils ou elles puissent utiliser le lien.)

2. FreeConferenceCall

FreeConferenceCall passe par les lignes téléphoniques. Il n'y a pas de limite de temps à l'appel. **Il peut fonctionner sur n'importe quel téléphone, fixe ou portable, sans aucun besoin d'Internet ni de smartphone. Il ne nécessite pas de télécharger d'application**, sauf pour une personne qui sera chargée de lancer l'appel de l'AG. La qualité de l'appel est bonne puisqu'elle n'est pas liée à une connexion Internet. Surtout, il permet d'organiser des AG d'établissements ou de ville ou des coordinations d'établissements sans aucun problème de limitations du nombre de participants, puisque **le maximum par appel est fixé à 1000 participants**. Seul inconvénient : FreeConferenceCall ne permet pas d'utiliser la vidéo. Enfin, il existe dans ce logiciel une **fonctionnalité qui permet d'organiser correctement un tour de parole avec le logiciel**, en tapant sur son clavier de téléphone pour s'inscrire, comme

on lève la main en AG (voir le tutoriel ci-dessous). Il est conseillé de faire des tests à quelques collègues avant d'organiser une AG.

(Pour FreeConferenceCall, voir le tutoriel ci-dessous.)

1. Tutoriel FreeConferenceCall :

https://drive.google.com/open?id=1_0KrWCeT3sYLFEGxPGzYwT_pptTKGBEp

2. Tutoriel Skype :

<https://drive.google.com/open?id=1kajV6PzrwMqgt9OxVZ-Bq9FFESKyGdnP>

III. Le communiqué de l'AG interpro 54

amendements et vote

IV. Prochains RDV:

Prochaine Coordination le samedi 4 avril: 3 mandatés: A, V, et S

Prochaine AG 6 avril 21h

+ penser à faire remonter les infos d'Ehpad à l'avocat

<https://arte.tv/fr/videos/096899-000-A/boris-cyrulnik-le-confinement-est-une-agression-psychique>

Ressource possible pour limiter l'impact d'un stress traumatique: à pratiquer très facilement en famille, en collectivité, ou seul

Méthode TRE (trauma releasing exercises): David BERCELI a travaillé dans des pays en guerre et a cherché une ressource gratuite, simple, qui permette aux gens de se protéger de manière autonome, y compris avec très peu de moyens. Il a observé les animaux, qui tremblent lorsqu'ils ont vécu une mise en danger. Il est parti de l'hypothèse que ces tremblements devaient exister chez l'être humain mais avaient sans doute été étouffés par la vie sociale. Il a mis au point une série d'exercices qui permettent de provoquer ces tremblements (temporairement;-)

Il explique que le traumatisme est d'abord un état de survie du corps: le corps ne retrouve pas son état de base seul. Ces exercices permettent donc de réduire les tensions. Les tremblements sont provoqués à partir du psoas, muscle engagé dans les 3 positionnements face à un danger (fuite, attaque, figement).

Cette ressource peut permettre, je pense, de limiter les risques liés au confinement. Si cela vous intéresse, je peux vous communiquer la série d'exercices. Je ne trouve pas comment faire pour les mettre ici, désolée.

(Stéphanie)